

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA SITUATION, LA GESTION ET LES ACTIVITES DE LA FDC 34

Assemblée générale du 2 avril 2022 à Salèles du Bosc

Réunion de secteurs

- Lundi 21 février à St Jean de Védas
- Lundi 28 février à Salèles du Bosc
- Jeudi 24 février à St Geniès de Fontedit
- Jeudi 3 mars à Prémian



LA FDC 34



- est agréée au titre de la protection de l'environnement et possède des missions de service public (Arrêté du 28 septembre 2017, en cours de renouvellement)
- est habilitée à prendre part au débat dans le cadre des instances consultatives départementales (Arrêté du 30 juillet 2019)

Ses missions sont diverses, à la fois administratives et techniques :

Missions administratives :

- ✓ Validation du permis de chasser
- ✓ Indemnisation des dégâts de grand gibier
- ✓ Gestion administrative des ACCA
- ✓ Gestion du plan de chasse
- ✓ Gestion des carnets de battues
- ✓ Gestion des adhérents
- ✓ Mise en place du SDGC...

Missions techniques :

- ✓ Formation au permis de chasser
- ✓ Formations sécurité
- ✓ Formations spécifiques
- ✓ Prévention des dégâts de grand gibier
- ✓ Comptage Grand-gibier
- ✓ Comptages Petit-Gibier et Migrateurs



Image du film



LA FDC 34 (SUITE 1)



- ✓ La saison 2021-2022 a encore été perturbée en raison de l'épidémie de COVID19
- ✓ Cependant, l'ensemble des missions statutaires ont pu être assurées
- ✓ La FDC 34 a adapté son fonctionnement et sa communication aux différentes contraintes épidémiques et gouvernementales
- ✓ L'ensemble des formations au permis de chasser a pu être effectué
- ✓ Les autres formations se sont déroulées soit "normalement" soit avec quelques modifications de leur programme
- ✓ La dématérialisation est désormais incontournable, chaque chasseur doit disposer d'une adresse mail



LA FDC 34 (SUITE 2)



- ✓ a participé le 18 septembre 2021 à la manifestation pour la défense des chasses traditionnelles à Forcalquier (04)
- ✓ a relayé l'appel à manifester de la "levée" des tridents" pour le respect des acteurs de la ruralité
- ✓ Système d'information sur les armes SIA :
 - Outil de déclaration des armes remplaçant l'application AGRIPPA
 - Lancement officiel le 8 février 2022 de ce nouveau fichier qui vise à simplifier le quotidien des détenteurs d'armes à feu
 - Chaque chasseur devra créer un compte personnel avant le 1er juillet 2023 afin de de conserver son droit à détenir des armes, pouvoir accéder à son râtelier numérique et disposera d'un délai de 6 mois pour le corriger

LE GUICHET UNIQUE



- ✓ 15 817 permis de chasser validés (- 574) et 5 511 vignettes sangliers (- 328)
- ✓ Les permis nationaux représentent 42 % des permis validés dans l'Hérault (6 643)
- ✓ 8 128 validations par Internet dont 6 954 e-Validation
- ✓ 10 066 contrats assurances souscrits
- ✓ Renforcement des mesures de sécurité concernant les armes : l'inscription au FINIADA entraîne l'obligation pour la fédération de refuser toute délivrance de validation du permis de chasser
- ✓ Entre juin et octobre, la FDC 34 ne délivre aucune validation le jour même. Pensez à vous organiser en avance pour prendre votre permis ou à le valider par internet



L'INDEMNISATION DES DEGATS

Saison	Nombre de dossiers	Montant indemnisations (€)
2021-2022	172	169 863
2020-2021	266	276 436
2019-2020	278	383 421
2018-2019	149	196 745

Saison complète sauf 2021-2022



L'INDEMNISATION DES DEGATS (SUITE 1)

10 communes aux montants d'indemnisation les plus élevés en 2021 (chiffres au 17-11-2021)

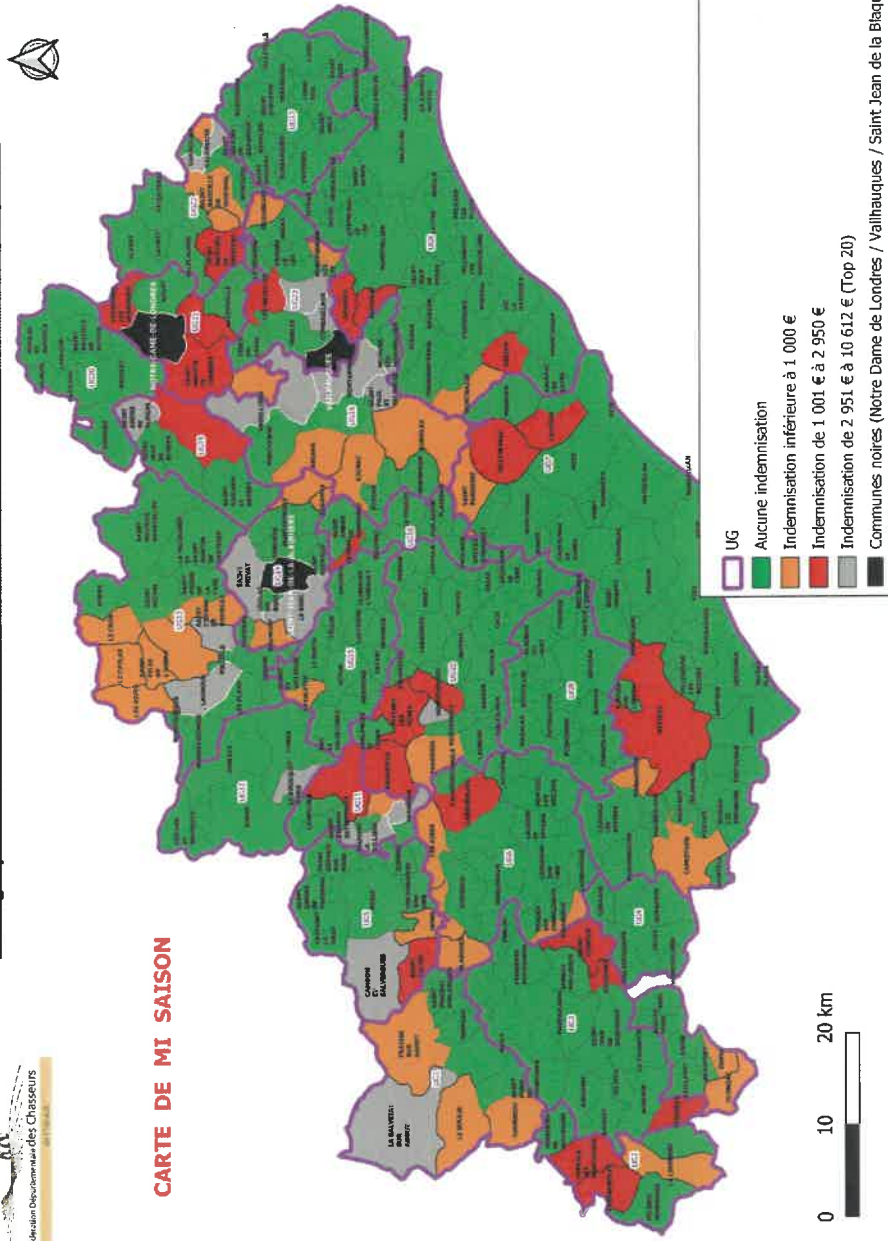
Commune	Montant Indemnisé (€)	Part Montant départ.	Provisoire
NOTRE-DAME-DE-LONDRES	10 612,88 €	6,24%	0 €
VAILHAUQUES	10 554,30 €	6,21%	0 €
SAINT-ANDRE-DE-BUEGES	8 566,26 €	5%	0 €
SAINT-PRIVAT	7 739,72 €	4,5%	0 €
SAINT-JEAN-DE-LA-BLAQUIERE	6 931,03 €	4%	0 €
MONTARNAUD	6 325,68 €	3,72%	161,21 €
GALARGUES	5 919,48 €	3,48%	0 €
TAUSSAC-LA-BILIERE	5 721,05 €	3,36%	0 €
SOUBES	5 644,65 €	3,32%	0 €
LAUROUX	4 836,11 €	2,84%	0 €
TOTAL « top 10 »	72 851,16 €	42,7%	161,21 €
TOTAL Département (342 communes)	169 862 €	-	-

10 communes représentent 42 % du total départemental !!



L'INDEMNISATION DES DEGATS (SUITE 2)

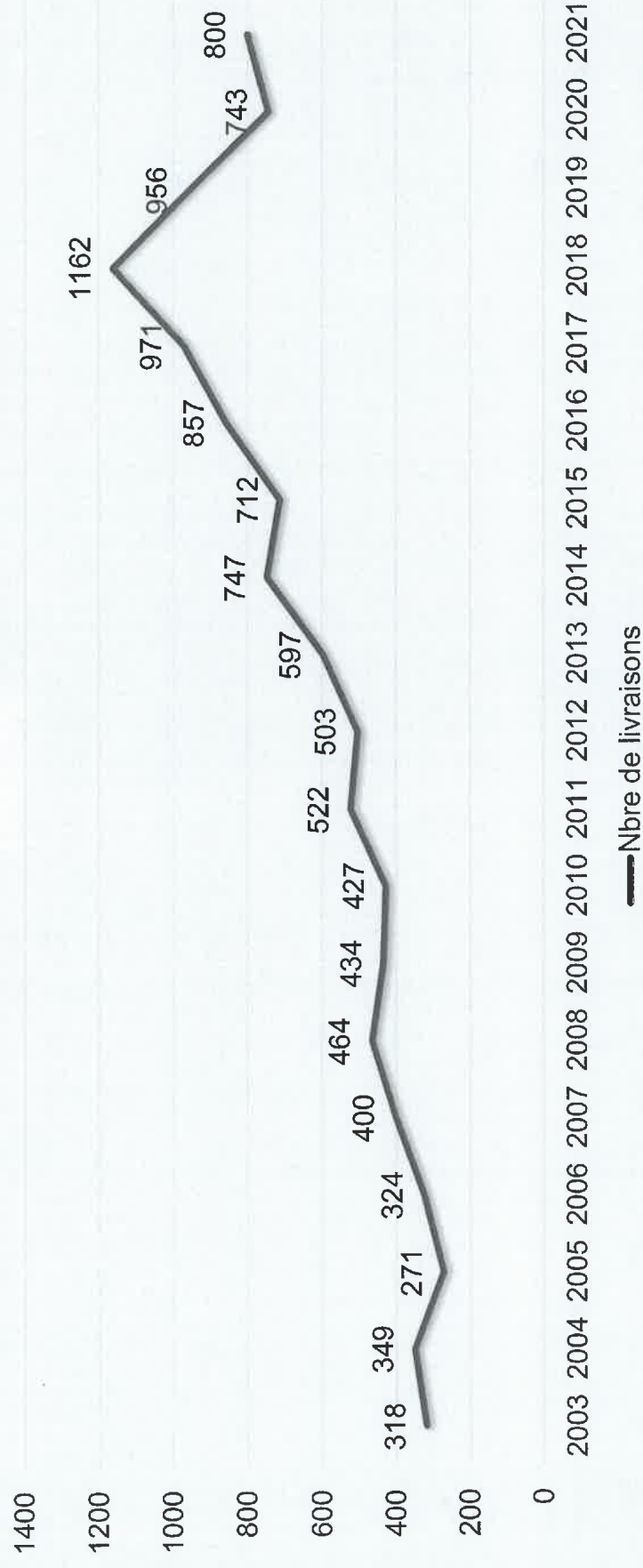
Cartographie des communes indemnisées saison 2021-2022 au 17/11/2021



L'INDEMNISATION DES DEGATS (SUITE 3)



Nombre de livraison de matériel de clôture par année



L'INDEMNISATION DES DEGATS (SUITE 4)

Budget matériel de protection



MATERIEL EN STOCK AU 30/06/2021

A la FDC 34	42 864 €
Chez les agriculteurs	163 544 €
TOTAL STOCK :	206 408 €

PREVISIONNEL ACHAT MATERIEL EN 2022-2023

Electrificateurs, piles, batteries, etc.	83 000 €
Effaroucheurs sonores	2 000 €
TOTAL ACHAT :	85 000 €

PLAN DE GESTION DU SANGLIER



- ✓ Document de gestion inscrit dans l'arrêté préfectoral d'ouverture et de fermeture chaque saison. Ce plan de gestion sanglier sera appliqué chaque année
- ✓ Opposable à tous les chasseurs, groupes de chasseurs et associations de chasse du département
- ✓ Pas de modification du mode de calcul pour la saison 2022-2023
- ✓ Pour rappel, le Plan de Gestion du Sanglier impose une participation financière des territoires de chasse pour lesquels un carnet de battues est délivré conformément au L.426-5 du Code de l'Environnement. Ce PGS est une conséquence directe de la réforme de la chasse de 2019

Permis à « 200 € »

Baisse des recettes (baisse vente vignette sanglier) et nécessité de responsabiliser les chasseurs de sanglier

Mise en place de la participation financière des territoires de chasse où un carnet de battues est délivré



LES FORMATIONS

- ✓ La COVID-19 a perturbé la mise en place des formations. Cependant une majeure partie d'entre elles ont pu se tenir :
- ✓ Permis de chasser
- ✓ Arc
- ✓ Renard...

Pour 2022, l'ensemble des formations est planifié

A noter la formation « sécurité en battue » sera « réservée » aux personnes qui ont l'obligation de passer la formation (nouveau carnet de battues)

- ✓ La formation décennale obligatoire sur la sécurité à la chasse doit commencer début 2022 sous réserve de la mise en place des logiciels informatiques (FNC). **Le distanciel sera privilégié**



LES GARDES PARTICULIERS ET LES PIEGEURS

✓ **Association Gardes Chasse Particuliers Hérault (AGCP34)**

65 gardes adhérents
50 associations de chasse sous convention

Formations des nouveaux gardes :

16 gardes formés en 2021
Partenariat OFB : session 2022 : 12 et 13 mai

✓ **Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPA34)**

172 piégeurs adhérents

Formations de nouveaux piégeurs :

48 piégeurs formés en 2021
Session 2022 : 6 et 7 mai



LE PETIT GIBIER

✓ Le lapin de garenne

Très présent à l'Est de Montpellier, ce qui engendre parfois des dégâts
Grande disparité dans le département. 15 communes classées rouges

✓ Le lièvre

IKA départemental stable

✓ La perdrix rouge

Reproduction très médiocre avec un indice de reproduction de 1,6 jeunes par adulte

Surveillance des mortalités anormales

Présence de la myxomatose sur le lapin, présence de VHD2 sur le lièvre et lapin



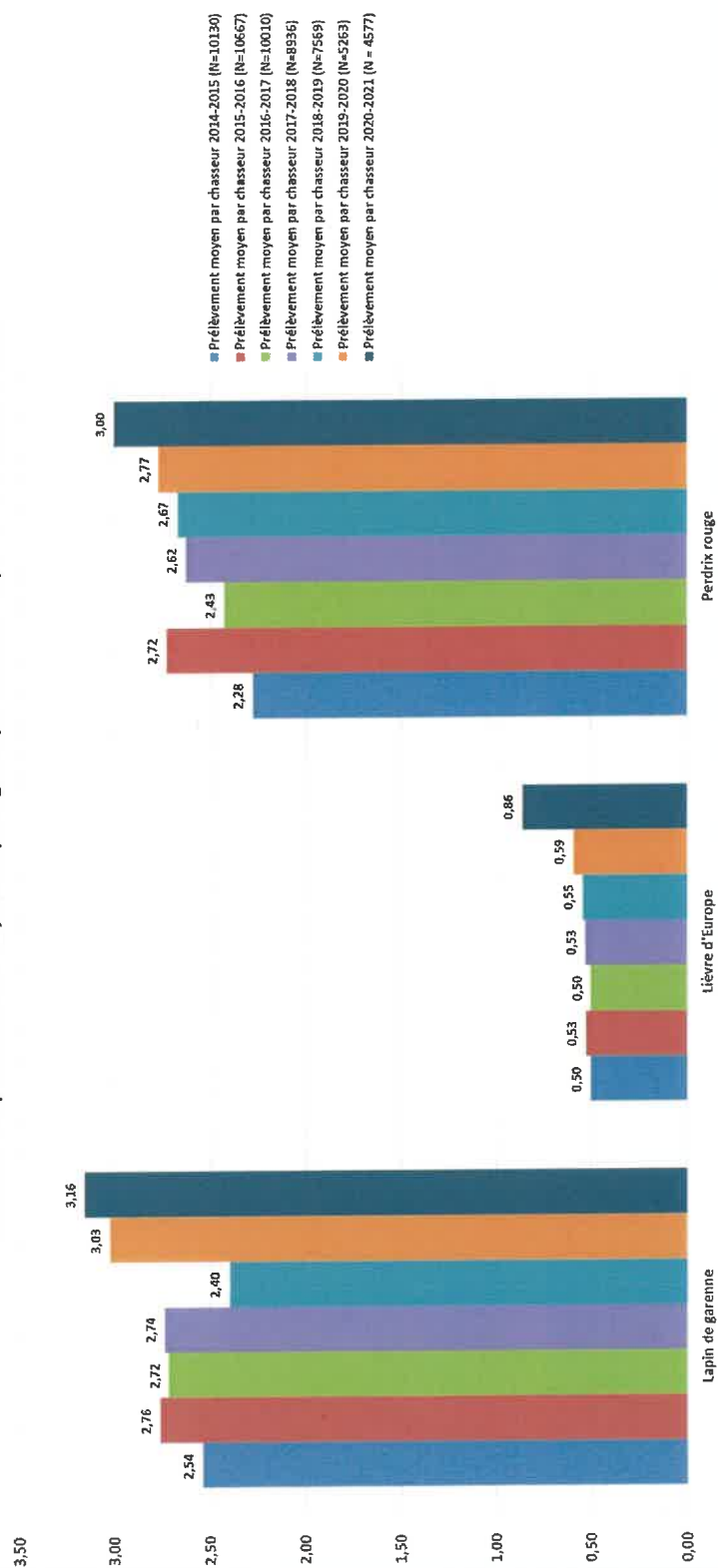
LE PETIT GIBIER (SUITE)

Pensez à retourner vos fiches de prélèvement à la FDC 34 !

Taux de retour saison 2020-2021 $\updownarrow$ 45 %



Evolution des prélèvements moyens de petit gibier par chasseur et par an entre 2015 et 2021



ESPECES SUCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS (ESOD)



✓ **Classement ESOD sous conditions fixées par arrêtés ministériels (Juillet 2019) :**

- Renard, pie bavarde, étourneau sansonnet sur tout le département
- Corneille noire sur une partie du département
- Chien viverrin, vison d'Amérique, ragondin, raton laveur, rat musqué, bernache du Canada sur tout le département



✓ **Classement ESOD sous conditions fixées par arrêté préfectoral (Juillet 2021) :**

- Pigeon ramier sur tout le département
- Sanglier sur une partie du département

Pensez à déclarer vos dégâts même pour les espèces qui ne sont plus classées ESOD dans le département (Fouine, Putois, Belette), les chiffres sont importants car ils permettent de défendre les dossiers. En effet, il est extrêmement difficile de défendre un classement ESOD sans avoir de données !



LES MIGRATEURS TERRESTRES ET LE GIBIER D'EAU



✓ Les migrants terrestres

- Suivi des bécasses en période de gel prolongé (Bourbaki)
 - PMA 3/j, 6/semaine, 30/an
 - Saison moyenne pour les grives et palombes en partie en raison du COVID-19
- Chaque prélèvement de Bécasse doit être notifié soit par le carnet de prélèvement soit via l'application CHASSADAPT



✓ Le gibier d'eau

- Obligation de retourner le carnet de hutte après le 31 Janvier
- Saison compliquée en raison du COVID-19 et de la grippe aviaire mais la situation s'est améliorée par rapport à l'année dernière (nouvelle réglementation avec autorisation de transport et d'utilisation de 30 appelants en période de risque élevé pour les détenteurs de catégorie 1)
- Maintien du Quota de 25 anatidés par hutte de chasse

✓ La grippe aviaire

L'hérault n'a pas connu de cas de Grippe aviaire pouvant interdire localement la chasse des oiseaux





LE GRAND GIBIER : LA CHASSE DU SANGLIER



✓ Bilan affût approche du 1er juin au 12 septembre 2021 :

- 2 465 sorties (- 15 %)
- 821 sangliers tués (- 20%)

✓ Bilan battues mi-saison au 17 novembre 2021 :

- 7 402 sorties (+ 4%)
- 6 513 sangliers tués (+ 16%)

✓ Bilan battues saison complète 2020-2021 :

- 19 420 sorties
- 16 612 sangliers tués

✓ Equarissage des déchets dans le Lodévois-Larzac (20-21) :

- 3 dianes ont récolté 7 060 kg de déchets

Suite à la Question Prioritaire de Constitutionnalité posée par la FNC, le conseil constitutionnel a décidé le 20 janvier 2022 de maintenir en l'état la loi d'indemnisation des dégâts de grands gibiers datant de 1968 !



LE GRAND GIBIER SOUMIS AU PLAN DE CHASSE



✓ Le cerf élaphe :

- Attribution 21-22 : 140
- Attribution 20-21 : 151
- Taux de réalisation 20-21 : 85 %
- Constat de tir, photographie de l'animal et du bracelet apposé.
après le prélèvement obligatoires



✓ Le mouflon :

- Attribution 21-22 : 558
- Attribution 20-21 : 557
- Taux de réalisation 20-21 : 86 %
- Constat de tir après le prélèvement



LE GRAND GIBIER SOUMIS AU PLAN DE CHASSE (SUITE)



✓ Le chevreuil :

- Attribution 21-22 : 4279
- Attribution 20-21 : 4172
- Taux de réalisation 20-21 : 92 %
- Plan de chasse possible à partir de 25 ha d'un seul tenant
- Constat de tir obligatoire
- Grand gibier le plus prélevé après le sanglier



✓ Sérothèque :

- 53 prélèvements pour la sérothèque (20-21)



LA COMMUNICATION

- ✓ Site internet de la FDC 34 www.fdc34.com
- ✓ Bulletin (4 numéros/an)
- ✓ Salon de la nature, de la chasse et de la pêche 2022 : St Gely du Fesc les 4 et 5 juin 2022
- ✓ Quelques éléments de bon sens :
 - Montrer une image positive de la chasse à travers le travail des chiens, l'aménagement du territoire, la convivialité...
 - Ne pas diffuser des images de tableaux de chasse ou d'animaux morts. Elles n'apportent rien et peuvent nuire à notre image auprès d'un public non averti
 - Ne pas réagir aux provocations sur les réseaux sociaux

✓ **VOUS ETES TOUS DES AMBASSADEURS DE LA CHASSE, VOS GESTES ONT DES REPERCUSSIONS SUR L'ENSEMBLE DU MONDE DE LA CHASSE !**

PENSEZ-Y AVANT D'AGIR !!!



LE PARTAGE DU TERRITOIRE

- ✓ Membre de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature
- ✓ Partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
- ✓ Nécessité de partager l'espace avec les autres usagers de la nature.
Vous devez :
 - être poli et courtois,
 - renseigner,
 - prévenir la FDC 34 en cas d'incident
- ✓ En cas d'actes malveillants prévenez votre FDC et renseignez le lien <https://www.chasseurdefrance.com/pratiquer/signaler-un-acte-malveillant/>



CHASSE AU FEMININ ET JEUNES CHASSEURS



- ✓ 46 adhérentes à l'association Chasse au féminin (avant covid)
- ✓ 52 adhérents chez les jeunes chasseurs
- ✓ Les associations participent aux battues sur le lot de Combesalat. En raison du COVID-19, les associations ont été limitées dans leur activité
- ✓ La FDC 34 est membre du conseil d'administration des deux associations et les soutient financièrement



NATURA 2000 – Biodiversité : Suivi des 48 sites Héraultais



- <u>Le Salagou</u> : 12 854 ha / rapaces, outardes, etc. - <u>Causse du Larzac</u> : 29 617 ha / landes, rapaces, etc. - <u>Mines de Villeneuvevette</u> : 253 ha / chauve souris - <u>Gorges de l'Hérault</u> : 21 736 ha / ripisylve, cours d'eau, etc. - <u>Aqueduc de Pézenas</u> : 225 ha / chauve souris - <u>Pic Saint Loup</u> : 4 440 ha / pelouses sèches et chauves souris, etc.	- <u>Causse du Minervois</u> : 24 947ha / rapaces, etc. - <u>Montagne de l'Espinouse et du Caroux (ZPS et ZSC)</u> : 3 392 ha / espèces landicoles, tourbières, etc. - <u>Grottes du PNR Haut Languedoc</u>: 17 à 90 ha / chauves souris etc.
	- <u>La Grand Maire</u> : 420 ha / lagunes, milieux dunaires, etc. - <u>Etangs palavasiens</u> : 6 547 ha / lagunes, oiseaux d'eau, etc. - <u>Etang de Mauquio</u> : 7 427 ha / lagunes, oiseaux d'eau, etc.

- ✓ Signature des chartes Natura 2000 par les sociétés de chasse
- ✓ Poursuite des Contrats Natura 2000 avec les sociétés de Murviel Les Montpellier, Montpeyroux et le GIC de Montlaur.

- ✓ Un soutien quotidien auprès des adhérents territoriaux dans leur fonctionnement interne : contentieux juridiques, administration des associations, articulations avec les dianes etc.
- ✓ Subventions de 93 adhérents territoriaux pour 408 ha de cultures faunistiques
- ✓ Subventions de 83 adhérents pour le gyrobroyage, 18 adhérents pour les agrainoirs, 42 pour les points d'eau
- ✓ Contribution à la prévention du braconnage : plusieurs parties civiles par an
- ✓ Participation au Comité de suivi du Loup

- Dans le cadre des actions menées en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement auprès des scolaires, des stagiaires et des étudiants, notamment à travers la convention d'objectifs signée chaque année avec le Conseil Départemental de l'Hérault, la FDC 34 soutient financièrement :
 - L'ACM de Vendres à Agde
 - La mairie de Castanet-le-Haut pour le fonctionnement de la station d'études et de recherches de la faune sauvage (mouflon) de Faigairolles (1 CDD, 2 apprentis, 5 stagiaires en 2021)
 - Un thésard sur le Sanglier : modélisation de l'effort de chasse en situations contrastées (étude de la relation effort de chasse/pression de chasse)

- ✓ Actions menées en partenariat avec la FRC O :
 - Trophée chasse durable 2021 décerné à la société de chasse de Vias pour ses aménagements territoriaux
 - Participation aux dossiers Eco-contribution (CYNOPS, CIFF, Perdrix rouge, SIRPACYN...)
 - Agrifaune (plantation de haies, mise en place de mare) 
 - ✓ La FDC 34 est intervenue auprès de scolaires 

CONVENTIONS ET PARTENARIATS

❖ LES PARTENAIRES FINANCIERS

La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée finance le dispositif « CIFF » (Couverts d'Intérêts Faunistiques et Floristiques) dans l'Hérault ainsi que le Trophée Chasse Durable.

Conseil Départemental de l'Hérault

Dans le cadre d'une convention d'objectifs pour l'année 2021, le Département de l'Hérault a octroyé à la fédération une subvention annuelle avec pour objet le financement des actions suivantes :

Axe I. Les actions de formation

- Intégration de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement dans les programmes de formation des chasseurs des différents centres de formation départementaux ;
- les formations au piégeage du petit gibier et des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) au sein de l'association départementale des piégeurs agréés de l'Hérault ;
- la formation des gardes particuliers autour de l'association des gardes de chasse particuliers de l'Hérault.

CONVENTIONS ET PARTENARIATS (SUITE)



Axe II. Les actions de préservation de la biodiversité

- L'élaboration du tableau de bord du patrimoine naturel et cynégétique de l'Hérault et la participation de la FDC 34 au Système d'information sur la Nature et les Paysages (SINP) ainsi qu'au réseau de surveillance des maladies des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres (SAGIR) ;
- la réactualisation du catalogue pour l'amélioration de la biodiversité ;
- la prévention et le suivi des dégâts et indemnisations ainsi que la protection des cultures sur l'ensemble des domaines départementaux : Restinclières, Bessilles, Villeneuve, La Boissière, Saint-Guilhem-le-Désert, Ferrière-Poussarou, Villeneuve- lès-Maguelone ;
- le développement du partenariat avec les services du Conseil départemental dans la gestion des domaines Espaces Naturels Sensibles (appui technique, veille foncière, ...), contribution notamment au plan de gestion du domaine du Ravin des Arcs ;
- la poursuite d'un programme expérimental sur la collecte des déchets de la venaison et la filière d'équarrissage mise en place sur la Communauté de communes du Lodévois-Larzac ;
- la poursuite des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement des scolaires ainsi que l'élargissement vers de nouveaux publics ;
- la poursuite et le développement du partenariat mis en place avec la Fédération départementale des randonneurs (fête départementale de la Randonnée Pédestre, Rallye Randonneurs Chasseurs) ;
- contribution à la gestion concertée du Mas Dieu : projets d'aménagement et de gestion des espèces de ce site.



CONVENTIONS ET PARTENARIATS (SUITE 1)



Axe III. Les actions de communication

- La promotion et le développement des opérations jachères fleuries et haies mellifères ;
- la valorisation du partenariat avec le Conseil Départemental de l'Hérault dans le Bulletin Fédéral en étroite relation avec sa Direction de la communication. Des contenus pourront être proposés par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Axe IV. Les actions de gestion sanitaire

- Le suivi sanitaire de la faune sauvage (oiseaux et mammifères sauvages) dans le cadre du réseau SAGIR pour :
 - * la détection précoce de maladies de la faune sauvage transmissibles à l'homme ou aux animaux d'élevage ;
 - * la surveillance des effets aigus non intentionnels de l'utilisation agricole des produits phytopharmaceutiques ou de certaines intoxications criminelles ;
 - * la caractérisation dans le temps et dans l'espace des maladies ou autres phénomènes (évolution de la ressource alimentaire, modifications de l'environnement, etc.) ayant un impact sur les espèces sauvages.
- L'organisation du stockage d'échantillons biologiques sur le gibier tué à la chasse en banque congelée au Laboratoire départemental vétérinaire en vue de la mise en œuvre d'enquêtes épidémiologiques rétrospectives ;
- la participation à la formation des chasseurs à l'hygiène en général avec par exemple la formation des chasseurs aux risques alimentaires liés à la consommation du gibier et à l'examen initial de la venaison.



CONVENTIONS ET PARTENARIATS (SUITE 2)

- ❖ **PARTENARIATS AVEC L'OFFICE FRANCAIS DE LA BIODIVERSITE ET L'OFFICE NATIONAL DES FORETS ET LES GROUPEMENTS D'INTERETS CYNETIQUE PERMETTANT LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS CONJOINTES POUR LA FORMATION DES CHASSEURS ET LE SUIVI DE LA FAUNE SAUVAGE**
- ❖ **PARTENARIATS AVEC LES ASSOCIATIONS SPECIALISEES**

La fédération soutient et subventionne de nombreuses associations cynégétiques spécialisées, qui grâce à leur dynamisme et au bénévolat de leurs membres contribuent à la gestion de la chasse et des espèces. Elles participent aux suivis techniques et scientifiques, à la formation des chasseurs, à la surveillance du territoire, au piégeage, à l'organisation des battues administratives, etc. On peut noter parmi elles :

- L'Association la Chasse au Féminin de l'Hérault (ACF 34),
- L'Association Départementale des Chasseurs à l'Arc (ADCA 34),
- L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier (ADCGG 34),
- L'Association Départementale des Lieutenants de Louveterie (ADLL 34),
- L'Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPA 34),
- L'Association Française pour l'Avenir de la Chasse au Chien Courant de l'Hérault (AFACCC 34),
- L'Association des Gardes Chasse Particuliers (AGCP 34),
- L'Association des Jeunes Chasseurs de l'Hérault (AJC 34),
- L'Association Nationale des Chasseurs de Lapins et de défense des chasseurs Traditionnelles (ANCLATRA),
- Le Club National des Bécassiers : section du département de l'Hérault (CNB 34),
- L'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge (UNUCR).

CONVENTIONS ET PARTENARIATS (SUITE 3)

❖ AUTRES PARTENAIRES



La fédération s'efforce d'élargir ses partenariats au-delà des acteurs cynégétiques avec des structures comme le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR), le Conservatoire du littoral, le Club International des Chasseurs de Bécassines (CICB), le SYndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO), la Ligue de Protection des oiseaux (LPO), la Chambre d'Agriculture, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA), et d'autres organismes agricoles, l'Association des Communes Forestières de l'Hérault (COFOR), l'Association Départementale des Comités Communaux de Feux de Forêt de l'Hérault (ADCCFFH), le Centre d'Etudes Techniques et Economiques Forestières Arbres d'Occitanie (CETEF O), le Centre Régional de la Propriété Forestière Occitanie (CRPF O), la Fédération Départementale des Groupements Forestiers de l'Hérault, le Syndicat des Forestiers Privés de l'Hérault (SFPH), le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNR HL), les Centres Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault (CDRP 34), Réseau Ferré de France (RFF), ENEDIS, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF), le cabinet de conseil en analyse stratégique et prospective économique (BIPE), les administrations, les collectivités, la fédération de pêche, etc.

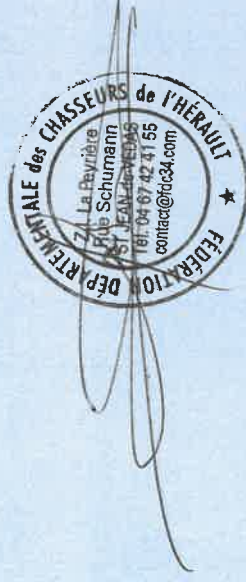
La fédération s'implique également auprès des futurs gestionnaires de la nature, étudiants à l'Université ou élèves de BTA et BTS gestion de la faune sauvage. Elle fait des interventions lors de ces formations et accueille les jeunes pour des études ponctuelles ou des stages professionnels.

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA SITUATION LA GESTION ET LES ACTIVITES DE LA FDC 34



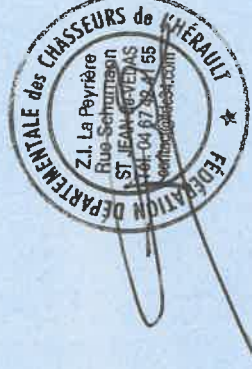
Assemblée générale du 2 avril 2022

Le Président



Jean-Pierre GAILLARD

Le Trésorier



Guy ROUDIER

